



« Plein-les-Watts » est une association à but non lucratif qui œuvre depuis 2007 dans la promotion de la musique actuelle de la région genevoise par et pour la jeunesse. Comptant actuellement 18 groupes et près de 150 membres, l'association offre de nombreux services aux artistes tels que conseils, aide administrative, production via son studio d'enregistrement, et organise également de nombreux concerts et festivals.

CAMPING 2019

Règlement et infos pratiques

vous pouvez retrouver toutes ces informations sur notre site :

<https://pleinleswatts.ch/festival/camping>

Toute personne qui réserve une nuit ou plus au camping du Plein-les-Watts Festival doit accepter de respecter les règles et conditions ci-après.

Pour savoir quoi prendre, vous pouvez consulter notre [Liste du campeur](#) qui comprend des suggestions auxquelles penser (liste non exhaustive) !

Principe

Le Plein-les-Watts festival organise pour la 2^{ème} année un camping dans un champ agricole à proximité de la manifestation (attention, il s'agit d'un champ situé en face de celui de l'an passé). Sur décision des autorités municipales, ce camping est avant tout destiné aux festivaliers en provenance de contrées lointaines (hors du canton de Genève) ne pouvant pas rentrer chez eux entre chaque soirée.

Afin que le festival puisse continuer à proposer ce service durant les prochaines années, il est indispensable que les campeurs "jouent le jeu", lisent et respectent le présent règlement. Dans l'intérêt des campeurs, les responsables du camping peuvent prendre toutes les mesures nécessaires pour faire respecter la tranquillité, l'ordre et la propreté sur le terrain, et exclure du camping et sans remboursement quiconque se conduirait de façon inconvenante ou contreviendrait au présent règlement.

Dates et heure d'ouverture

Le camping sera ouvert du jeudi 15 Août à 14h00 jusqu'au dimanche 18 Août à 12h00.

Prix par nuit

La Commune de Plan-les-Ouates a demandé qu'un prix de 10 chf / personne / nuit soit appliqué. La somme est à régler dès votre arrivée auprès des responsables du camping.

Inscription et conditions

La réservation d'un emplacement pour une tente ou un camping-car se fait sur inscription sur notre site internet. Avant de vous inscrire, merci de lire en entier le présent document, puis de remplir le formulaire en ligne : <https://pleinleswatts.ch/festival/camping>

Le festival demandera de nommer une personne responsable pour chaque tente ou camping-car.

Une feuille d'information vous sera remise à votre arrivée avec tous les aspects pratiques.

Les personnes mineures entre 16-18 ans qui désirent séjourner au camp devront fournir une autorisation écrite signée de leur représentant légal. Les enfants de moins de 16 ans révolus ne sont autorisés qu'accompagnés de leurs parents.

Des bracelets vous seront remis à votre arrivée dès le paiement effectué. Il est obligatoire d'avoir un bracelet par personne, même si votre tente ou camping-cars a plusieurs lits. Il est possible pour la personne responsable de la tente ou du camping-car de demander et payer des bracelets supplémentaires pour des amis qui arriveraient en dehors des heures de permanence. Ceux-ci devront néanmoins s'être préalablement inscrits via le formulaire en ligne.

Accueil et emplacement

Le personnel d'accueil du camping tiendra une permanence d'accueil durant les horaires suivants :

Jeudi 15 Août : 14h-20h
Vendredi 16 Août : 9h-20h
Samedi 17 Août : 8h-20h
Dimanche 18 Août : 8h-12h

Il est indispensable d'arriver durant ces plages horaires pour vous faire connaître, vous installer et payer les émoluments. La distribution des emplacements est effectuée par le personnel du camping.

L'espace camping est délimité par des barrières : il ne sera pas possible de poser une tente ou un camping-car en dehors des espaces autorisés : la police municipale procédera à des amendes pour toute installation hors des emplacements du camping.

Un espace de sécurité autour de chaque tente et camping-car devra être respecté, selon les emplacements prévus et les indications des responsables du camping.

Sécurité

Une permanence de sécurité est assurée toutes les nuits par un agent de sécurité professionnel, de 22h00-6h00. Il est déconseillé de laisser des valeurs dans les tentes : le festival et la commune de Plan-les-Ouates déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de déprédations.

Responsable du camping : Bastien Rae, +41 78 400 13 84

Hygiène et commodités

Le camping entier, et particulièrement les installations sanitaires doivent être maintenus dans un bon état de propreté. Il est strictement interdit de jeter des déchets, quels qu'ils soient, ailleurs que dans les containers prévus à cet effet. Merci de trier vos déchets ! Il est aussi interdit de déverser des eaux usées à même le sol ou d'aménager des puits perdus.

Des WC chimiques, ainsi qu'un évier (eau non potable) seront à disposition.

Le camping ne fournit pas d'électricité sur les emplacements : il est par contre possible de faire recharger son téléphone à la tente d'accueil. Des éclairages seront disposés pour éclairer une partie du site durant la nuit, en particulier les espaces sanitaires.

Bruit

Dès 22heures, le silence est de rigueur, pour la tranquillité des voisins ainsi que des autres campeurs qui souhaitent se reposer entre chaque soir de festival.

Il est strictement interdit d'utiliser des installations de diffusion sonore ou instruments de musique entre 22h00 et 08h00. En dehors de ces heures, des limitations du volume pourront être exigées par l'organisation du camping.

Autorisations et interdictions

- Les feux sont interdits au camping et alentours. Les petits réchauds pour cuisiner peuvent être autorisés. Les plus grandes précautions doivent être observées pour éviter les risques d'incendie.
- Les campeurs ne sont pas autorisés sur le site du festival avant son ouverture officielle à 18h00.
- L'exercice de toute activité professionnelle, vente de marchandise, location de tentes et de camping-car, sont interdits.
- Les animaux ne sont pas acceptés sur le camping
- Les génératrices ne sont pas acceptées sur le camping, pour des raisons de sécurité, de bruit et écologiques.

Informations spécifiques aux campings-cars

- Les campings-cars devront se stationner exclusivement aux emplacements réservés à cet effet, le long de la route du Camp. Les Auvents et ouvertures latérales devront se situer du côté du champ, et être autorisés par les responsables-camping.
- Il n'est pas possible de se brancher au réseau électrique ni d'évacuer les eaux usées
- Les moteurs doivent être maintenus à l'arrêt dès que le véhicule est stationné à l'emplacement défini avec les responsables-camping.
- Les campings-car autorisés doivent présenter un poids maximum de 3,5 tonnes (permis B).

Retrouvez toutes les informations pratiques sur notre site : <http://www.pleinleswatts.ch/camping>